



**Le préfet de La Réunion
Le préfet de Mayotte
La préfète, administratrice supérieure des TAAF**

Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien

Procès-verbal de la séance plénière du 13 novembre 2018

La 4^e séance plénière du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) s'est tenue le mardi 13 novembre 2018 à l'Hôtel Mercure Créolia à Saint-Denis de La Réunion. 55 personnes étaient présentes dont 36 membres dotés du droit de vote auxquels s'ajoutent 5 pouvoirs. Le quorum, fixé à la moitié des 71 membres nommés par arrêté du 9 février 2016 modifié en dernier le 24 octobre 2018, est donc atteint. La liste des présents figure en annexe 1 du présent procès-verbal et celle des excusés et des pouvoirs en annexe 2.

Comme le stipule le règlement intérieur, les procès-verbaux, avis, recommandations et autres documents émis par le conseil sont publiés sur la page suivante du site internet de la Direction de la mer Sud océan Indien (DMSOI) :

<http://www.dm.sud-ocean-indien.developpement-durable.gouv.fr/4eme-seance-pleniere-du-cmub-a914.html>

1. Ouverture de la séance

M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de La Réunion, demande de bien vouloir excuser M. Dominique SORAIN, préfet de Mayotte, qui ne peut présider avec Mme GEOFFROY et lui-même, cette 4^e séance plénière du Conseil maritime ultramarin de bassin Sud océan Indien. Mme GEOFFROY représente, Mme Evelynne DECORPS, nommée préfète et administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), qui prendra ses fonctions le 19 novembre.

M. le préfet de La Réunion indique que les échanges entre plus de 150 contributeurs, depuis la dernière séance plénière il y a un an, permettent de présenter aujourd'hui une version de l'état des lieux du bassin maritime amendée et enrichie de nouvelles fiches. Ce travail remarquable mérite des compliments appuyés. Il ajoute qu'un travail sur les enjeux et objectifs a été mené par les groupes de travail, avec l'appui d'un centre d'études du ministère de la transition écologique et solidaire. Une méthodologie pour la poursuite du travail va être proposée avec l'objectif d'aboutir pour fin 2019 au document stratégique de bassin maritime, le DSBM, qui devra apporter une vraie plus-value à une échelle pertinente sans se substituer aux démarches engagées par les collectivités.

Mme Yolaine COSTES souligne l'importance du DSBM ce qui n'empêche pas d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle de l'océan l'indien à laquelle s'attachera le projet Océan Métiss. Elle rejoint également monsieur le préfet sur l'importance de trouver un équilibre entre le développement économique et la préservation de la biodiversité.

Mme Christine GEOFFROY salue le travail accompli et rappelle toute la place des TAAF qui permet à la France de disposer de la 2^e ZEE mondiale. Elle s'inscrit dans les travaux du CMUB et les propos de Mme COSTES : il est nécessaire d'atteindre un équilibre entre la préservation de la biodiversité, l'excellence en matière de conservation et la mise en place d'activités économiques raisonnées, respectueuses et efficaces. Deux dossiers importants concernent actuellement les TAAF : le nouveau plan de gestion de la Réserve naturelle nationale (RNN) des Terres australes françaises et la candidature de la Réserve naturelle à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

2. Document stratégique du bassin maritime Sud océan Indien : point de situation et perspectives

- **Rappel du contexte** de son élaboration par M. Nicolas MARIEL, directeur adjoint de la DMSOI (cf. présentation « I Rappel contexte CMUB » sur le site internet de la DMSOI)
- **Présentation de la fiche 4-7 « Transports et services maritimes »** (La Réunion et TAAF) par M. Jean-Frédéric LAURENT, président du directoire du Grand Port maritime de La Réunion.

Questions-réponses :

- Mme BAMANA intervient sur la situation du Port de Longoni à Mayotte
- M. MAROT propose que Mayotte prenne exemple sur La Réunion sur ce sujet.

M. MEVELEC, directeur de la DMSOI, ajoute que les ports doivent s'adapter à la taille toujours plus importante des navires.

- **Présentation de la fiche 3-7 « Attractivité des métiers maritimes »** par M. Eric BELLAIS pour Mayotte et M. Raphaël SERRIER pour La Réunion.

Questions-réponses :

- Mme COSTES évoque la création de l'Institut bleu à La Réunion, destiné à donner une vision de l'avenir souhaité tout en confortant l'actuelle Ecole d'apprentissage maritime. C'est le manque de visibilité sur les métiers en lien avec la mer qui fait que les jeunes ne s'y intéressent pas. Ainsi, pour la rentrée 2019 il est prévu l'ouverture d'un BTS au Lycée La Pervenche du Port, préfiguration du futur Lycée de la mer.
- M. Abdou DAHALANI suggère d'accentuer la coopération entre Mayotte et La Réunion à la faveur de la création de l'Institut bleu.
- M. MAROT rappelle qu'à Mayotte il n'existe pas de comité des pêches, ni de moyens pour la pêche, alors que les pêcheurs ne sont remboursés que sur factures acquittées. L'État ne soutient suffisamment pas les 4 aquaculteurs pour lesquels les financements ont été supprimés alors que la canne à sucre à La Réunion et la banane aux Antilles sont soutenus.

- **Présentation de la fiche 2-1 « Risques naturels et littoraux »** à La Réunion par M. LUSTENBERGER (DEAL Réunion).

Questions-réponses :

- M. Barthélémy HOARAU s'interroge pour La Réunion sur le manque de subventions dédiées au couvert végétal composé de plantes endémiques et protégeant du vent et de la houle. Il regrette que ce projet repose essentiellement sur les bénévoles.
 - M. CHARPENTIER indique qu'à Mayotte l'habitat informel se développe dès l'arrière des mangroves et autour des cours d'eau. Jusqu'à maintenant Mayotte a bénéficié de la double protection du lagon et des mangroves mais il faut anticiper les effets du changement climatique : augmentation des inondations et houles cycloniques.
- **Intervention de Mme MAUDUIT sur la même fiche pour Mayotte** : elle souligne la spécificité des côtes Mahoraise très échancrées et sa situation dans le canal du Mozambique et confirme que les mangroves et la barrière de corail protègent l'île pour le moment. Il existe une importante problématique d'érosion et 7 % de la population est soumise aux aléas de submersion. Un travail est à mener dans toutes les communes du littoral (16 sur 17), en particulier avec les outils en cours dont le PPRL (plan de prévention des risques littoraux) : un seul plan pour les 17 communes a été prescrit en 2017 et doit être approuvé au début de l'année 2020.

Questions-réponses :

- M. ROUYER revient sur la plantation des espèces endémiques protégées à La Réunion car on est face à un paradoxe : la manipulation de ces espèces est soumise à une procédure très cadrée de dérogation alors que la restauration d'habitats, dans un contexte d'érosion très forte de la biodiversité, doit être facilitée. Des échanges sont en cours avec le Ministère pour progresser sur ce chantier. Il rappelle en outre une des mesures compensatoires de la NRL (nouvelle route du littoral) : la restauration des plages de ponte des tortues.
- M. DJAROUDI revient sur le sujet du transport en rappelant l'importance du transport aérien : piste trop courte et interaction avec les Comores.

En réponse, M. MEVELEC rappelle que le sujet est le transport maritime

- Mme BAMANA confirme la problématique de l'habitat indigne, en particulier sur les ZPG, liée notamment à l'immigration clandestine contre laquelle l'État ne se mobilise pas suffisamment.

M. le préfet de La Réunion répond qu'il a conscience de l'impact de l'immigration irrégulière sur de nombreuses politiques publiques. Il souligne la forte mobilisation de l'État notamment pour en réduire les conséquences les plus défavorables.

Les échanges étant clos, M. MEVELEC propose de procéder au vote d'approbation de l'état des lieux, sachant qu'il sera laissé la possibilité de l'actualiser.

Le document est approuvé à l'unanimité moins une abstention de l'UICN qui ne peut pas se prononcer n'ayant pas participé à l'élaboration du document.

Mme CHABANET précise qu'il faut digérer ce volumineux document et qu'une synthèse est attendue.

3. Méthodologie et calendrier pour 2019

M. MEVELEC présente la suite du travail : le document stratégique final (DSBM) doit comprendre 2 volets : stratégique et opérationnel. Il ne faut pas tarder à agir et le document doit être concerté. Les objectifs et indicateurs doivent être produits en même temps. La dynamique engagée doit être poursuivie pour aboutir à un projet de DSBM fin 2019 et nous n'en sommes pas loin.

Des référents seront désignés pour chacune des 13 thématiques définies (cf. liste en annexe 3). Le pilotage sera assuré par la DMSOI et une assistance à maîtrise d'ouvrage sera confiée à un bureau d'études qui assurera également l'homogénéité du dossier.

Concernant les référents, les propositions seront reçues après cette séance plénière.

4. Fonctionnement du CMUB depuis la dernière plénière

- Par l'arrêté n° 2057 du 24 octobre 2018, le nombre de structures membres du CMUB est ramené à 71 à la suite de la liquidation d'Hydrô Réunion, prononcée le 27 février 2018.
- Par l'arrêté n° 2058 du 24 octobre 2018, des modifications sont intervenues dans la nomination des membres du CMUB (cf. présentation « II – Fonctionnement CMUB » sur site internet DMSOI)
- Remplacement au sein du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) : lors de la séance d'installation du CMUB en mars 2016, 4 représentants du collège des collectivités territoriales ont été élus. M. Hermann RIFOSTA, suppléant de Mme Yolaine COSTES, ne faisant plus partie du CMUB doit être remplacé. Un appel à candidature auprès des membres titulaires et suppléants du collège des collectivités territoriales a été lancé avant cette séance mais aucune candidature n'a été proposée. M. le Préfet de La Réunion réitère en séance l'appel à candidature en précisant qu'il est souhaitable de respecter une double parité homme-

femme et Mayotte-La Réunion. Mme Patricia COUTANDY, représentant les maires de La Réunion, seule candidate est élue à l'unanimité après vote à main levée.

Cette élection fera l'objet d'une délibération du Conseil.

- Mme COUTANDY remercie le Conseil pour sa confiance. Elle ajoute que le projet d'information du public sur le DSBM, évoqué en commission permanente, est un acte de sensibilisation, de responsabilisation et de concertation à saluer et elle suppose qu'une organisation a été mise en place pour accompagner les sollicitations de la presse et des citoyens.

M. MEVELEC répond qu'il est nécessaire de rendre le document présentable pour le public. Une consultation obligatoire aura lieu en fin de parcours sur l'ensemble du DSBM mais rien n'empêche d'associer le public en amont : le sujet sera abordé lors d'une réunion de la Commission du DSBM ou de la Commission permanente.

- Enfin, les membres du CMUB ayant été nommés pour trois ans par l'arrêté inter-préfectoral du 9 février 2016, leur mandat prendra fin le 8 février 2019. Un nouvel arrêté inter-préfectoral doit être pris. Après cette séance plénière, les structures seront invitées à désigner de nouveaux représentants, sachant que le mandat des membres actuels est renouvelable.

5. Avis sur le nouveau plan de gestion 2018-2027 de la Réserve nationale naturelle (RNN) des Terres australes françaises

La présentation, disponible sur le site de la DMSOI, est faite par Mme Anne-Gaëlle VERDIER, adjointe au directeur de l'environnement de la collectivité des TAAF et cheffe du service marin de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises

- Mme MALTERRE, au nom d'UICN France, félicite les TAAF pour ce travail et réitère son soutien à la Réserve naturelle dans les domaines de la protection de la biodiversité et de l'environnement. Par ailleurs, elle propose d'accepter comme preuve de pêche illicite les images satellites qui sont actuellement utilisées uniquement pour la surveillance.

M. PERSON, directeur du CROSS Réunion, indique que ces images ne permettent pas de différencier un navire en transit d'un navire en action de pêche ce qui explique qu'une présence sur le terrain soit nécessaire.

M. MEVELEC complète en précisant que c'est principalement en raison du type de pêche pratiquée (palangre) que cette distinction ne peut pas être faite.

- Mme CHABANET, qui a envoyé son avis par courriel, félicite également la collectivité des TAAF. Elle rappelle que ce plan de gestion s'inscrit dans la continuité du premier mais qu'il va au-delà, en prenant en compte à la fois les espaces marins, les enjeux économiques (pêche) et l'interface terre-mer.
- M. VIRAPOULLE, pour le SARPC, rappelle que les pêcheries de la zone ont accompli des progrès importants dans la réduction de leur empreinte sur l'environnement. En particulier, il souligne le fait qu'en quelques années le péril aviaire a quasiment disparu : si près de 13 000 oiseaux par an étaient tués au début des années 2000, ce ne sont que quelques-uns désormais. Il souhaite cependant faire remarquer qu'il aurait souhaité une meilleure concertation avec les TAAF dans l'élaboration de ce plan de gestion, notamment pour s'assurer de la cohérence du plan de gestion de la Réserve avec celui de la légine australe en cours de révision. Il souligne également le problème du banc Skiff, dont la fermeture n'est pas un bon signal car elle supprime la présence de la France dans cette zone, d'autant plus qu'il y avait peu de prises accessoires.

Mme VERDIER confirme qu'il n'y a pas d'incohérence entre le plan de gestion de la RNN et le plan de gestion légine, dans la mesure où un axe complet du plan de gestion de la Réserve est consacré à la gestion des pêcheries et que le plan de gestion de la Réserve fixe

les grands objectifs en matière de pêche, qui sont développés au sein du plan de gestion légué. Par ailleurs, Mme VERDIER précise que la question du banc Skiff concerne l'extension de la Réserve naturelle mais pas le plan de gestion.

- Mme GEOFFROY confirme la volonté et l'intérêt communs des acteurs de la pêche dans le périmètre de la réserve et des TAAF pour conserver le caractère exemplaire de cette pêche. Elle prend acte des propos de M. VIRAPOULLE qui a souligné l'intérêt et la bonne gestion faite par les TAAF de la RNN. Sur le sujet de la concertation, elle rappelle l'ensemble des réunions et groupes de travail actuellement en cours avec les armateurs sur le futur plan de gestion de la pêche à la légine.

Les débats étant clos il est procédé au vote : à l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur ce plan de gestion.

Ce vote fera l'objet d'une délibération du Conseil.

6. Point d'actualité sur les documents stratégiques et schémas en cours (collectivités)

- **Semaine de l'économie bleue et plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêches (PROEPP), M. Cyrille CARMÉGOM, Conseil régional de La Réunion (cf. site DSMOI).**

Questions-réponses :

- M. MAROT propose que Mayotte prenne exemple. Il précise que les thoniers senneurs pêchant dans les eaux mahoraises n'offrent aucune perspective à la jeunesse mahoraise désœuvrée. Les prises d'un seul thonier senneur représentent une année de pêche de la flotte mahoraise et les marins, issus de pays voisins, sont payés à moindre coût (SMIC local).
- M. CORRE précise que Mayotte ne produit pratiquement rien et donc n'exporte rien, à l'exception de containers vides, des déménagements des fonctionnaires, et de déchets particuliers pour traitement. Néanmoins, compte tenu du positionnement stratégique de l'île, il est urgent que chacun prenne conscience (les élus comme la population) que l'avenir du département passera en grande partie par la mer et qu'à ce titre il est indispensable de réfléchir à une véritable stratégie bleue pour le 101^{ème} département. Il demande à Mme COSTES de bien vouloir intervenir auprès des élus mahorais pour qu'il y ait une réelle prise de conscience de leur part.

- **Schéma régional de développement de l'aquaculture de Mayotte (SRDAM), M. Youssef DAHALANI, Conseil départemental de Mayotte (cf. site de la DSMOI).**

Avant de débiter la présentation, M. DAHALANI précise que l'aquaculture Mahoraise, actuellement en sommeil, est dans une phase de relance et que la coopération entre Mayotte et La Réunion est essentielle pour l'approvisionnement en alevins.

Il termine en évoquant le SAR (Schéma d'aménagement régional) de Mayotte, vrai document politique pour les vingt prochaines années en matière de planification et d'aménagement de l'espace.

M. MEVELEC précise que les différents documents de planification doivent être compatibles avec le DSBM, ou rendus compatibles avec celui-ci dans les 3 ans s'ils existent déjà au moment de son adoption.

Questions-réponses :

- Mme COSTES remercie l'assemblée pour l'intérêt porté à l'Institut bleu, outil performant au service de la stratégie de développement du bassin qui est destiné à fédérer tous les acteurs sur le sujet de l'océan. Dans un premier temps, il faut le consolider au niveau de La Réunion, puis il pourra être ouvert aux autres régions dont Mayotte. Au sujet de l'aquaculture, elle indique qu'après la liquidation d'Hydrô

Réunion, les activités continuent avec NEXA et les discussions sur la coopération avec Mayotte vont pouvoir être poursuivies. Nous devons travailler ensemble sur le co-développement et la coopération entre La Réunion, Mayotte et les TAAF.

- Mme MALTERRE informe le Conseil départemental de Mayotte que l'UICN a élaboré une cartographie des zones clés pour la biodiversité à Mayotte.
- Mme BAMANA souhaiterait que Mayotte soit raccrochée à l'Institut bleu dès maintenant. Par exemple, il n'existe aucune piscine municipale à Mayotte.
- M. DJAROUDI indique au représentant du CD de Mayotte qu'il est très frustrant d'en être toujours à des schémas au lieu de plans d'action.

Conclusion

M. le préfet de La Réunion remercie l'assemblée et les élus, ainsi que tous ceux qui ont contribué par leurs travaux à l'élaboration de l'état des lieux. Il exprime sa satisfaction qu'un avis favorable sur le plan de gestion de la RNN des TAAF ait été formalisé.

Il réaffirme le fait que cette instance est avant tout un lieu de concertation et d'échanges, notamment pour la rédaction du DSBM et que les 13 enjeux majeurs vont devenir des objectifs sur lesquels tous vont devoir travailler ensemble dans les prochains mois. Il comprend le sentiment d'inachevé que peuvent exprimer certains au regard de la complexité des sujets mais dit qu'il ne faut pas rester là-dessus. Enfin, il insiste sur la démarche participative qui est menée et qui doit être poursuivie et sur le travail important qui devra être accompli l'an prochain pour une concrétisation du projet fin 2019.

M. le préfet termine en souhaitant que tous les acteurs continuent à œuvrer collectivement et avec volonté autour du même objectif partagé.

La séance est levée à 12h35

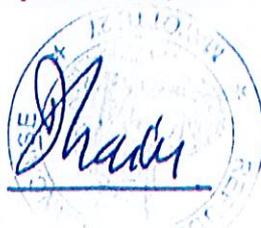
A Saint-Denis de La Réunion, le 06 MAR. 2019

Le préfet de La Réunion



Amaury de SAINT-QUENTIN

Le préfet de Mayotte



Dominique SORAIN

La préfète, administratrice
supérieure des TAAF



Evelyne DECORPS

ANNEXE 1

Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB)

Séance plénière du 13 novembre 2018

Liste des présents

Nom	Siège	Structure	Qualité
Collège 1 : représentants de l'État			
M. Amaury de SAINT-QUENTIN		Préfecture La Réunion	Préfet La Réunion
Mme Christine GEOFFROY		TAAF (Terres australes et antarctiques françaises)	Secrétaire générale TAAF
M. le commissaire Sébastien TARQUIS		Commandement de Zone Maritime (CZM)	Chef du bureau de l'action de l'État en mer
M. Eric MEVELEC		DMSOI	Directeur
M. Nicolas MARIEL		DMSOI	Directeur adjoint
Mme Michèle SEVEN		DMSOI	Adjointe au chef d'unité
Mme Annick SIMON		DMSOI	Chargée de mission « animation des politiques publiques maritimes »
M. Nicolas ROUYER		DEAL La Réunion	Chef de l'unité police de l'eau et des milieux aquatiques
M. Pascal TALEC		DEAL La Réunion	Chargé de mission « qualité des eaux littorales »
Mme Caroline MAUDUIT		DEAL Mayotte	Chef du Service Environnement Prévention des Risques (SEPR)
Collège 2 : représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements			
Mme Yolaine COSTES	Titulaire	Conseil régional de La Réunion	Vice-présidente
Mme Patricia COUTANDY	Titulaire	Maires des communes de La Réunion	Adjointe au maire de Sainte Suzanne
Mme Anchya BAMANA	Suppléante	Maires des communes de Mayotte	Maire de Sada
Collège 3 : représentants des entreprises présentes dans le bassin			
M. Jean-Frédéric LAURENT	Titulaire	Directoire du Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)	Président du Directoire
M. Dominique MAROT	Titulaire	Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM)	1er Vice-président
M. Laurent VIRAPOULLE	Titulaire	Syndicat des Armements Réunionnais de Palangriers Congélateurs (SARPC)	Vice-président
M. Philippe GUERIN	Titulaire	Syndicat des Armateurs Réunionnais à la Pêche Pélagique Palangrière (SARPPP)	Secrétaire
Mme Françoise DELABAERE	Suppléante	Pôle compétitivité QUALITROPIC	Directrice
M. Serge BORCHIELLINI	Titulaire	Syndicat des Energies Renouvelables (SER)	Responsable développement Réunion
M. Guy-Antoine DE LAVENNE	Titulaire	Union Maritime Interprofessionnelle port de la Réunion (UMIR)	Président
M. Christian CORRE	Suppléant	Union Maritime de Mayotte (UMM)	Secrétaire général
Collège 4 : représentants des organisations syndicales de salariés			
M. Ludovic FRICOT	Suppléant	Union des Personnels Portuaires et Maritimes de La Réunion (UPPMR)	
M. Laurent CUISSARD	Titulaire	Confédération Générale des Travailleurs à La Réunion (CGTR)	
M. Barthélémy HOARAU	Titulaire	Confédération Française Démocratique du Travail à la Réunion (CFDT)	
M. Ali DJAROUDI	Titulaire	Confédération Intersyndicale de Mayotte, Confédération Française Démocratique du Travail (CISMA-CFDT)	
Mme Dhoimrati MTRENGOUENI	Titulaire	Union Départementale – Force Ouvrière (UD-FO) de Mayotte	

Nom	Siège	Structure	Qualité
Collège 5 : représentants des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral			
Mme Pauline MALTERRE	Titulaire	Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	Chargé de mission biodiversité
M. François BACQUE	Titulaire	Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	Délégué interdépartemental La Réunion-Mayotte
M. François CARTAULT	Titulaire	Association Sciences Réunion	Président
M. Michel CHARPENTIER	Titulaire	Association des naturalistes de Mayotte	Président
M. Sami OUADRANI	Titulaire	Ecole d'Apprentissage Maritime de La Réunion (AGEMAR)	Directeur
M. Eric BELLAIS	Titulaire	Association pour la Formation et le Développement Maritime et Aquacole de Mayotte (AFODEMA)	Directeur de l'EAM
M. Laurent MOUYSSET	Titulaire	Association Globice	Responsable administratif
M. Abdou DAHALANI	Titulaire	Parc naturel marin de Mayotte	Président
Mme Catherine LATREILLE	Titulaire	Conservatoire du littoral	Déléguée adj OI/resp antenne Réunion
M. Jean-Marc CHAREL	Titulaire	Fédération Française d'Etudes et de Sport Sous-Marin (FFESSM)	Président du Comité Régional d'Etudes et de Sport Sous-Marin
M. Gabriel JEAN-ALBERT	Suppléant	Fédération Française de Voile (FFV)	Trésorier
Mme Véronique LAGOURGUE	Titulaire	Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK)	Présidente du comité régional de canoë-kayak
M. Olivier BIELEN	Titulaire	Centre d'appui à la réduction du risque requin à La Réunion (CRA-Requin)	Directeur
Collège 6 : personnalités qualifiées			
Mme Pascale CHABANET		Institut de recherche pour le développement (IRD)	Représentante de l'IRD à La Réunion, Mayotte et Iles Eparses

Autres

Mme Maryse DACHE		Conseil départemental de La Réunion	Conseillère départementale
M. Didier VISNELDA		Conseil départemental de La Réunion	Mission Aménagement Développement
Mme Marie-Laure BOUTHILLON		Territoire Côte Ouest Réunion (TCO)	Chargée de mission ODYSSEA
M. Sébastien JAQUEMET		Université de La Réunion	Enseignant-chercheur/ animateur GT
M. Rémi BELON		BRGM	Ingénieur littoral
M. Gaël VALLEE		Quadran OI	Responsable Agence OI
M. Cyrille CARMEGOM		Région Réunion, direction des affaires économiques	Responsable cellule pêche et aquaculture
M. Youssouf DAHALANI		Conseil départemental de Mayotte	Animateur GT
M. Raphaël SERRIER		Maison de l'emploi du Nord, La Réunion	Directeur
M. Franck LUSTENBERGER		DEAL La Réunion	Chef du service prévention des risques naturels et littoraux
Mme Marie-Paule DUNIENVILLE		Région Réunion – Direction de l'environnement et de l'énergie	Coordnatrice GT
Mme Josiane IRISSIN-MANGATA		Région Réunion – Direction de l'environnement et de l'énergie	Animatrice GT
Mme Anne-Gaëlle VERDIER		TAAF, Direction de l'environnement	Adjointe au directeur
M. Dominique PERSON		DMSOI	Directeur du CROSS Réunion
M. Thierry BONNAVEIRA		DMSOI	Chef du service des affaires économiques
Mme Margaret PAYET		DMSOI	Assistante

ANNEXE 2

Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB)

Séance plénière du 13 novembre 2018

Listes des membres excusés et pouvoirs

- M. Dominique SORAIN, préfet de Mayotte, pouvoir à M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de La Réunion
- M. Jean-Michel MAURIN, DEAL de La Réunion, représenté par M. Nicolas ROUYER
- M. Joël DURANTON, DEAL de Mayotte, représenté par Mme Caroline MAUDUIT
- Capitaine de vaisseau Henri LEVET, Commandant de zone maritime, représenté par le commissaire en chef de 2^{ème} classe de la Marine, Sébastien TARQUIS
- M. Sergio ERAPA, Conseil départemental de La Réunion
- Mme Fatima SOUFFOU, vice-présidente du Conseil départemental de Mayotte
- M. Yvon RIVA, Union des armateurs à la pêche de France, pouvoir à M. Laurent VIRAPOULLE
- M. Bertrand BAILLIF, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
- M. Serge BORCHIellini, Syndicat des énergies renouvelables
- M. Fabrice BEN ISTI, Collège des marins salariés du CRPMEM
- Mme Florence TRENTIN, Association Vie océane
- M. Philippe MATHIS, Association Villes et Ports, pouvoir à M. Sami OUADRANI
- M. Ludovic FRERE ESCOFFIER, WWF, pouvoir à Mme Pauline MALTERRE
- M. Bernard CRESSENS, Parc marin des Glorieuses
- Mme Karine POTHIN, GIP Réserve marine de La Réunion
- Mme Claire GOLLETY, Université de Mayotte
- Mme Magali DUVAL, IFREMER, pouvoir à Mme Pascale CHABANET
- M. Guy DUHAMEL, Muséum national d'histoire naturelle
- Mme Séverine BES DE BERG, BRGM

TOTAL pouvoirs : 5

ANNEXE 3

- 1. Ecosystèmes marins et côtiers**
- 2. Pêche maritime**
- 3. Aquaculture**
- 4. Ports et transport maritime, industries navales et nautiques**
- 5. Energies marines renouvelables**
- 6. Plaisance et loisirs nautiques et subaquatiques**
- 7. Urbanisme/Tourisme côtier et maritime**
- 8. Paysage, sites et patrimoine**
- 9. Risques et changements globaux**
- 10. Connaissance, recherche et innovation**
- 11. Emploi/formation**
- 12. Sensibilisation du public**
- 13. Coopération régionale**